

D. 888

N + P

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Modification de la délibération n° 2019/263 du 16 avril 2019 autorisant la cession à titre onéreux de la parcelle municipale n° 64pie, section Aérodrome au profit de la Société Civile Immobilière STEPWAY

P.J. : 1 projet de délibération

Par délibération n° 2019/263 du 16 avril 2019, le conseil municipal a autorisé la cession à titre onéreux de la parcelle municipale n° 64pie d'une superficie de 42 ares 13 centiares environ, section Aérodrome au profit de la Société Civile Immobilière STEPWAY, filiale de la société SODAUTO, au prix de 120.000.000 de F/CFP.

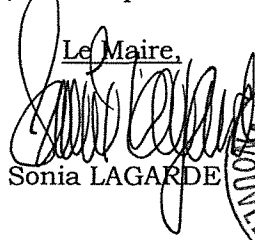
Par courriel du 13 septembre 2019, le Groupe JEANDOT a sollicité de la Ville une modification du nom de l'acquéreur.

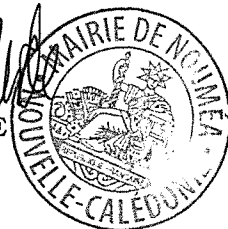
Il convient donc d'autoriser la cession au profit de la société SODAUTO à la place de la Société Civile Immobilière STEPWAY.

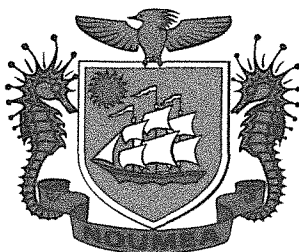
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser cette modification.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 25 septembre 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 22 octobre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 15.10.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 16.10.2019	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Paule GARGON
	Mme	Germaine NEWEDOU		
	M.	Christophe CHEVILLON		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
		Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
		M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
Nombre de présents	: 30	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
Nombre de votants	: 40	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
(10 procurations)		Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
<u>SORTIE DE :</u>		Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle LAFLEUR
M. H. HNADRIANE		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY	M.	Charles ERIC
<u>DEPART DE :</u>		M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
Mme K. DESTOURS					

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

portant modification de la délibération n° 2019/263 du 16 avril 2019 autorisant la cession à titre onéreux de la parcelle municipale n° 64pie, section Aéroport au profit de la Société Civile Immobilière STEPWAY

Le conseil municipal de la Ville de NOUMEA, réuni en séance publique, le **22 OCT. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/263 du 16 avril 2019 autorisant la cession à titre onéreux de la parcelle municipale n° 64pie, section Aéroport, au profit de la Société Civile Immobilière STEPWAY,

VU le courriel du groupe JEANDOT du 13 septembre 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/190 du 25 septembre 2019,

La Commission de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité entendue en séance du 1^{er} octobre 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

L'article 1^{er} alinéa 1 de la délibération du conseil municipal n° 2019/263 du 16 avril 2019 est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

"Est autorisée la cession à titre onéreux au profit de la Société Civile Immobilière STEPWAY, du lot cadastré n° 64pie (NIC : 650537-9494) d'une superficie de 42 ares 13 centiares environ, sis section Aéroport".

Lire :

"Est autorisée la cession à titre onéreux au profit de la Société SODAUTO, du lot cadastré n° 64pie (NIC : 650537-9494) d'une superficie de 42 ares 13 centiares environ, sis section Aéroport".

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télécours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifiée à la société SODAUTO et publiée par voie d'affichage.

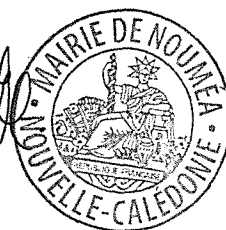
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 OCT. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 24 OCT. 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.U. (S.D.)	- 1
D.E.P.	- 1
SGL (S.I.G)	- 1
Société SODAUTO	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 25 OCT. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le 29 OCT. 2019
et ~~publié~~ publié le 25 OCT. 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Kareen CORNAILLE
2^e adjointe au Maire
chargée de l'administration générale,
des ressources humaines,
des affaires juridiques et de l'informatique

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE